



**COMMISSION DE RÉGIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**Procès-verbal de la réunion qui a eu lieu**  
**le mercredi 9 septembre 2015 à 11 h**  
**Palais législatif, salle de comités 254**

La réunion a commencé à 11 h 06.

## **DÉCISIONS**

### **Politique sur la prévention et le traitement du harcèlement de l'Assemblée législative du Manitoba**

Il a été convenu qu'une politique de prévention du harcèlement pour encadrer les interactions entre les députés à l'Assemblée législative serait élaborée.

### **Questions de ressources humaines – Modifications apportées aux politiques d'emploi de l'Assemblée législative**

Les modifications apportées aux politiques d'emploi ont été approuvées pour ce qui est des stagiaires à l'Assemblée, des postes politiques et non politiques de l'Assemblée législative et des adjoints de circonscription. Ces changements comprenaient la simplification de la procédure de griefs, les appels à la Commission de régie de l'Assemblée législative, la modification de plusieurs définitions, la mise à jour des normes minimales concernant les caractéristiques protégées en vertu du *Code des droits de la personne*, les dispositions visant les heures supplémentaires conformément aux normes d'emploi, à la convention collective des employés du gouvernement et aux règlements portant sur la fonction publique. On a fourni des précisions concernant les employés autorisés à se porter candidats aux élections fédérales, provinciales ou municipales et l'obligation de demander un congé sans solde.

**Incohérences relatives à l'échéancier entre la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, la *Loi sur l'Assemblée législative* et le *Règlement sur les allocations des députés***

Il a été convenu de consulter le commissaire.

La réunion s'est terminée à 12 h 13.